

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Claude Marcet*

*Date de dépôt: 20 janvier 2005*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite** **Rémunération des policiers**

Un général anglais a dit un jour que la première couverture sociale qu'un gouvernement se devait d'offrir à son peuple était la sécurité.

La police est l'un des éléments de ce concept de sécurité, d'une certaine manière, c'est la première ligne de sécurité intérieure d'un Etat.

Pour éviter tout dérapage de la police (corruption notamment), celle-ci doit, notamment, être formée, respectée et correctement rémunérée; la rémunération doit tenir compte du fait que le travail d'un policier est dur, ingrat, contraignant, difficile, dangereux. Ce que je pense n'est nullement contestable, ni contesté, d'ailleurs, et cela même s'il ne faut pas oublier que ce travail est librement choisi par ceux qui l'effectuent.

La police dit actuellement qu'à ses yeux elle n'est pas correctement rémunérée. D'autres, au contraire, pensent que nos policiers sont très, voire trop bien payés, en comparaison inter-cantonale. Une chatte n'y retrouverait plus ses petits, on ne sait plus que et qui croire.

En conséquence, pour savoir si les policiers "hurlent véritablement la bouche pleine", comme d'aucuns le prétendent, je pose au Gouvernement la question précise suivante :

***Une bonne fois pour toutes, quels sont, présentés de manière claire et non interprétable, TOUS les avantages et revenus dont disposent actuellement les policiers genevois avec comparaisons inter-cantonales, de manière à ce que la population de ce canton sache définitivement si nos policiers sont des enfants gâtés ou non.***

Par mesure de simplification, la situation et une comparaison inter-cantonale d'un simple policier à l'engagement, après 10 ans et après 20 ans suffit.

Pour obtenir une base objective de comparaison inter-cantonale, on établira également un taux horaire de comparaison (tous revenus et avantages confondus), puisque le temps de travail ordinaire et la durée du travail dans le temps d'un policier ne sont pas les mêmes d'un canton à l'autre.

Par « TOUS les avantages et revenus », il faut comprendre :

- Salaire, y compris le 13<sup>e</sup> ou plus (en précisant la durée effective réelle de travail hebdomadaire).
- Toutes les indemnités, quelles qu'elles soient (maladie, débours, inconvénients de service, remboursements de frais assimilables en fait à une rémunération additionnelle, etc.).
- Tous les avantages fiscaux.
- Tous les coûts additionnels pour l'Etat pour permettre aux policiers de partir à la retraite beaucoup plus tôt que toutes les autres professions (principalement les coûts qui auraient dû normalement être portés à la charge des policiers).
- Toutes les compensations de temps (tournus) qui permettent aux policiers de ne travailler réellement, à entendre certains, que 33/34 heures par semaine (compensations chiffrées)
- Le taux et le système de compensation des heures supplémentaires que l'on dit particulièrement généreux.
- Les vacances additionnelles par rapport au système ordinaire de vacances dans l'administration publique, puisque d'aucuns prétendent qu'un policier peut obtenir jusqu'à 8 semaines par année.
- Et finalement tous les autres avantages, directement ou indirectement rémunérés, liés à la profession.